ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lait et produits laitiers

Question écrite n° 100568

Texte de la question

M. Jean Grellier alerte M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la recapitalisation de Yoplait. Yoplait, filiale industrielle créée par le groupe Sodiaal, regroupant 8 500 producteurs, a été recapitalisée à hauteur de 50 % par le fonds d'investissement PAI Partners en 2002. Ce fonds d'investissement a manifesté depuis plusieurs mois sa volonté de sortir du capital dans des conditions financières qu'il serait intéressant de connaître. Plusieurs industriels privés ont montré leur intérêt pour le rachat partiel ou total de Yoplait : des groupes français Bel et Lactalis (ce dernier ayant déjà été éconduit en novembre après avoir réclamé la totalité du groupe), le suisse Nestlé, l'américain General mills, distributeur de Yoplait aux États-unis, le mexicain Lala, le chinois Bright food et de trois fonds d'investissement : Lion capital, Axa private equity et Bain capital. Cette évolution pourrait être comparée avec ce qui vient de se passer dans le secteur de la viande bovine. En effet, Socopa l'outil coopératif a été absorbé par le groupe Bigard sans que ni le secteur coopératif, ni la profession, ni les pouvoirs publics n'aient réagi. Or que constate-t-on aujourd'hui ? Des effets négatifs pour les producteurs du fait d'un quasi-monopole qui impose ses prix. Il est nécessaire de garder un secteur coopératif fort. Tout le monde est conscient que des efforts importants sont exigés pour retrouver le sens des valeurs coopératives. Les producteurs doivent être assurés de conserver une certaine maîtrise. Il est impératif de rectifier les errances d'un système qui subit les contraintes de la financiarisation de l'agriculture et qui génère des regroupements atteints de gigantisme, qui se révèlent être aux antipodes de l'intérêt des producteurs. Compte tenu des nouvelles orientations de la PAC, le secteur coopératif constitue un modèle économique efficace pour porter une agriculture à taille humaine, bien répartie sur les territoires, soucieuse de l'environnement et facteur de valeur ajoutée. La presse économique se fait l'écho de nouvelles pour le moins étonnantes : dans la course au rachat des 50 % de Yoplait détenus par PAI Partners, c'est le chinois Bright food qui aurait fait l'offre la plus élevée, à 1,7 milliard d'euros ; de tels montants laissent pantois. Le conseil d'administration de Yoplait s'est réuni dernièrement pour examiner les offres. Yoplait est également détenu par la coopérative Sodiaal, qui dit n'être pas vendeur de ses 50 %. À l'heure où l'augmentation des matières premières imposent de revoir fondamentalement les modèles économiques de production et de distribution, dans un moment on l'on sait que l'accès à l'alimentation constitue un enjeu essentiel en termes politiques voire géo-politiques, il semblerait inconséquent de démembrer un acteur essentiel de la filière laitière. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce dossier important pour la filière laitière coopérative. Dans une période où la spéculation sans limite génère des mouvements de critiques justifiés, peut-on accepter tant d'un point de vue social que d'un point de vue éthique qu'un apport de 70 millions d'euros de capital se valorise huit années plus tard dans des proportions telles qu'une offre à 1,7 milliard d'euros puisse être proposée ? Sans renier le rôle structurant joué par PAI Partners dans la survie voire aujourd'hui le développement de Yoplait, ne faut-il pas savoir raison garder et exiger une proportionnalité dans les retours sur investissement ? Par ailleurs, est-il juste de considérer que les producteurs soient exclus du champ fort lucratif de ces cessions d'actifs. Il nous faut collectivement retrouver un modèle économique qui a du sens et qui peut valablement être partagé par tous les acteurs de l'économie : pour ce faire, un encadrement et une moralisation portés par les pouvoirs publics au plus haut niveau sont un impératif catégorique.

Texte de la réponse

Le fonds d'investissement PAI Partners a officiellement lancé le processus de vente des parts qu'il détient dans le groupe Yoplait, aux côtés du groupe coopératif Sodiaal. Le processus est encore en cours et plusieurs candidats, industriels, fonds d'investissements, français ou non, se sont portés acquéreurs. Le Gouvernement est attentif à l'évolution de ce dossier afin de préserver les intérêts des éleveurs fournisseurs du lait et des salariés du groupe Yoplait. Les coopératives, compte tenu de leur nature même et de leurs objectifs, ont un rôle important à jouer dans la structuration des filières agricoles, dans l'ancrage territorial des productions et des outils industriels et dans le partage équitable de la valeur ajoutée dans les filières. C'est pourquoi le Gouvernement s'est mobilisé lors du processus de cession du groupe fromager Entremont Alliance au Groupe Sodiaal International, filiale du groupe coopératif Sodiaal, qui s'est conclue sous l'égide du comité interministériel de restructuration industrielle. Cette reprise, effective depuis le début de l'année 2011, a donné naissance au deuxième groupe laitier français, qui a atteint une taille lui permettant d'être compétitif face à ses concurrents français et internationaux.

Données clés

Auteur : M. Jean Grellier
Circonscription : Deux-Sèvres (4e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 100568
Rubrique : Agroalimentaire
Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire
Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1627
Réponse publiée le : 29 mars 2011, page 3066